



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Pierre-les-Becquets

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Martine Lafond, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité;

QUE : le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets à sa séance extraordinaire du 21 juin 2021 a adopté le **Règlement n° 2021-246 abroge le règlement 2021-172.**

Règlement sur l'utilisation de l'eau potable abroge le numéro 2012-172

QUE ce règlement a pour objectif de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

DONNÉ à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 23 juin 2021.

Martine Lafond,
directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le vingt-troisième jour du mois de juin deux-mille vingt-et-un, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal et bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23 juin 2021.

Martine Lafond,
directrice générale et secrétaire-trésorière